

# RÉUNION DE TRAVAIL

La Bâtie-Neuve - Novembre 2020

## Commission Déchets

Communauté de Communes



**Serre-Ponçon  
Val d'Avance**

Riche de NatureS

# SOMMAIRE

- 1. Création de la régie**
  1. Régie à autonomie financière
  2. Projet de statut
  3. Organisation de la régie
- 2. Budget 2021**
- 3. Tarification 2021**
- 4. Exploitation des déchèteries**

# 1-CREATION DE LA REGIE DECHETS

## 1-1 STATUTS DE LA REGIE (actés lors du conseil du 11-08-2020)

### Désignation de 16 membres pour le Conseil d'Exploitation

- A désigner lors du Conseil Communautaire du 08 décembre 2020
- Réuni minimum une fois par trimestre
- Consulté pour tous les sujets importants liés à la gestion des déchets (budget, tarifs, fonctionnement de la régie, suivi des marchés...) **AVIS CONSULTATIF**

### Election du Président de la régie

- Lors du 1<sup>er</sup> conseil d'exploitation de la régie en janvier 2021

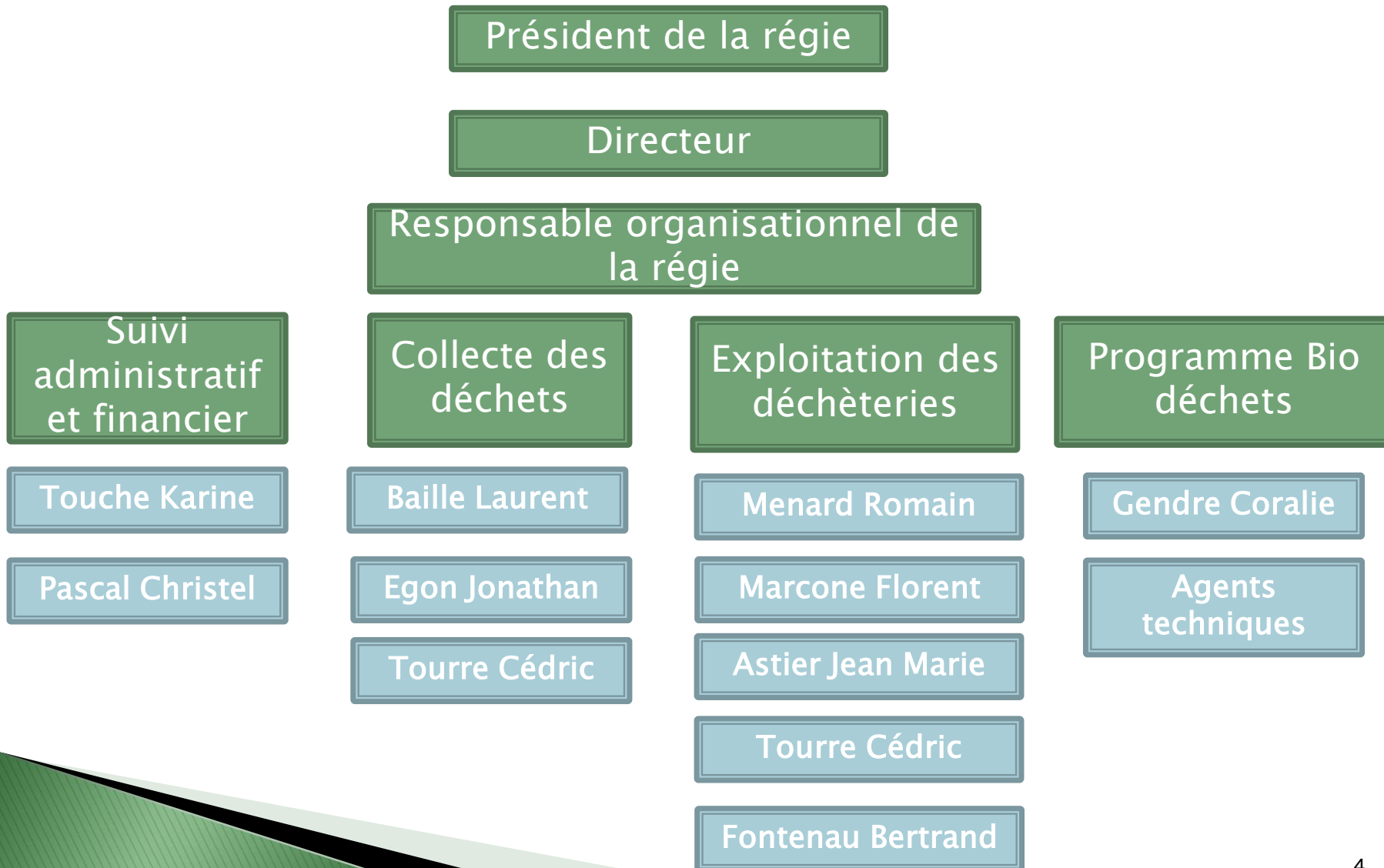
### Désignation du directeur de la régie

### Représentant légal de la régie

- le Président de la CCSPVA

# 1-CREATION DE LA REGIE DECHETS

## 1-2 ORGANISATION DE LA REGIE



# 1-CREATION DE LA REGIE DECHETS

## 1-3 Planning de mise en place de la régie

- Livraison et réception du camion pour la collecte des déchets recyclables : le 12-11-20
- Collecte des cartons à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 grâce au chauffeur formé en interne
- Collecte des emballages, du verre et du papier à compter du 4 janvier 2021
- Embauche du second chauffeur à compter du 4 janvier 2021
- Collecte des ordures ménagères par Véolia sur le mois de janvier en attente de la réception du camion de collecte
- Collecte des Ordures ménagères en régie à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 (à confirmer)



## **2 – BUDGET 2021 – EVOLUTIONS ET IMPACTS**

### **2-1 Evolution des coûts entre 2020 et 2021**

- L'ensemble des marchés liés à la collecte des déchets en déchèterie relancés en 2020 puis attribués (hors transport et traitement du bois au regard des coûts proposés)**
- L'ensemble des marchés liés au traitement des déchets ménagers et du tri sélectif relancés en 2020 :**

**Sur le volet tri : attribution approuvées**

**Sur le volet traitement des Om : négociation en cours avec Véolia au regard des tarifs proposés**

- Evolution de la TVA applicable au déchets valorisés (non enfouis) : passage de 10% à 5,5%**
- Evolution de la TGAP applicable aux déchets non valorisés (OM et encombrants) : passage de 25 € à 37 € la tonne**

## 2 – BUDGET 2021 – EVOLUTIONS ET IMPACTS

### 2-1 Evolution des coûts entre 2020 et 2021

	T	Coût unitaire HT 2020	Coût unitaire TTC 2020	Coût unitaire HT 2021	Coût unitaire TTC 2021	Coût total 2020 TTC	Coût total 2021 TTC	Evolution tonnage - prix 3,5%	Surcoût annuel TTC
Tratiment des ordures ménagères	1466	76,9	84,59	110	121,0	124 008,94	177 386,00	183 594,51	59 585,57
TGAP ordures ménagères	1466	25	27,5	37	40,7	40 315,00	59 666,20		19 351,20
Collecte et transport des OM du janvier février	250	100	105,5	125	137,5	26 375,00	34 375,00	35 578,13	9 203,13
Transport et tri des emballages ménagers	250	280	308	320	337,6	77 000,00	84 400,00	87 354,00	10 354,00
Tri du papier	156	31,8	34,98	35	36,9	5 456,88	5 760,30	5 961,91	505,03
Conditionnement du verre	290	0	0	5	5,3	-	1 529,75	1 583,29	1 583,29
Transport des encombrants	600	43	47,3	65,4	69,0	28 380,00	41 398,20	42 847,14	14 467,14
Traitement des encombrants	600	76,24	83,864	110	121,0	50 318,40	72 600,00	75 141,00	24 822,60
TGAP encombrants	600	25	27,5	37	40,7	16 500,00	24 420,00		7 920,00
Broyage DV et bois	1750								- 6 500,00
Traitement DV	1200								- 3 000,00
Traitement du bois	600								14 500,00
Traitment des déchets dangereux									5 000,00

Surcoûts du budget ordures ménagères sur 2021 par rapport à 2020 à tonnages constants

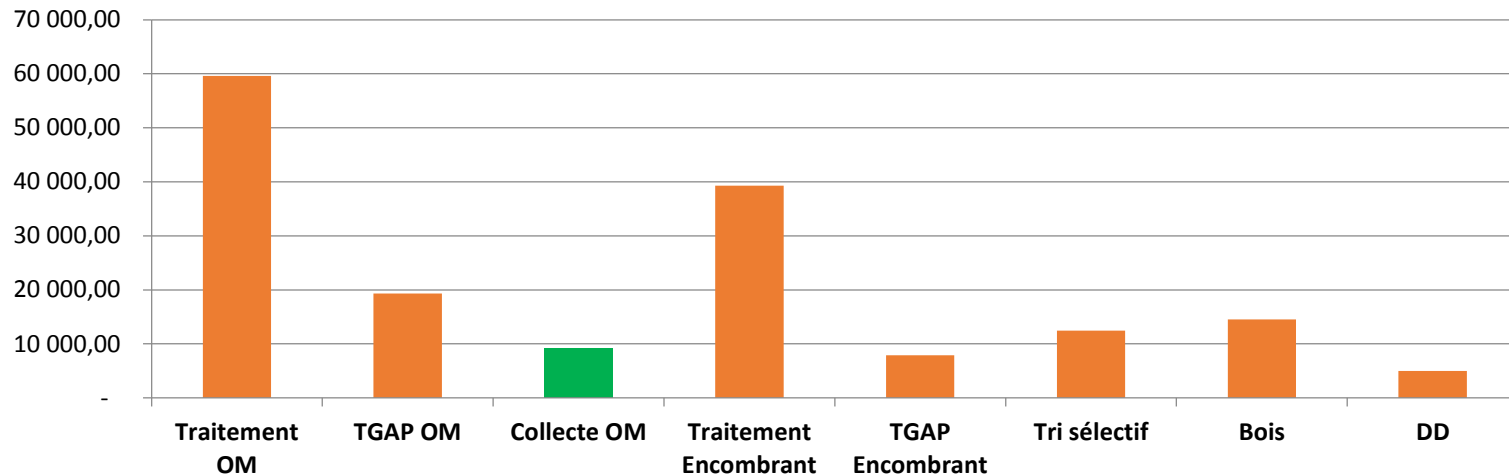


158 000,00 € annuel

## 2 – BUDGET 2021 – EVOLUTIONS ET IMPACTS

### 2-1 Evolution des coûts entre 2020 et 2021

#### Surcoûts 2021 par typologie



Les surcoûts associés à la collecte en déchèterie représentent près de 35% soit environ 57 000€

Un surcoût minoré par la participation de Charges d'environ 15 000€



Surcoût net annuel pour la CCSPVA de 141 000€ environ



## 2 – BUDGET 2021 – EVOLUTIONS ET IMPACTS

### 2-2 Les coûts prévisionnels de la régie de collecte des déchets

<b>Remboursement capital et intérêt emprunt camion (emprunt sur 12 ans) : total Emprunt 645 000€</b>	<b>55 600,00 €</b>
<b>Amortissement /an sur 12 ans camion</b>	<b>53 800,00 €</b>
<b>Location garage et aire de lavage</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Assurance</b>	<b>3 400,00 €</b>
<b>Contrôle technique</b>	<b>1 700,00 €</b>
<b>Pneus</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>Entretien courant</b>	<b>7 500,00 €</b>
<b>Carburant</b>	<b>56 000,00 €</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>64 000,00 €</b>
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>269 000,00 €</b>

# 3 – BUDGET 2021 – EVOLUTIONS ET IMPACTS

## 2-3 Les coûts prévisionnels de la collecte par Véolia (base : prix et tonnage 2020)

	Tonnages considérés	Coût unitaire HT 2020	Coût TTC 2020	Coût total TTC annuel
Collecte des OM	1465	83,79	92,169	135 027,59
Transport des OM	1465	16,93	18,623	27 282,70
Collecte et transport des EMB	250	481	529,1	132 275,00
Collecte et transport du papier	155	90	99	15 345,00
Collecte et transport du verre	286	64	70,4	20 134,40

Base : prix 2020 en sachant que le coût de collecte des OM en 2021 / 2020 a augmenté de 25%

TOTAL coût de collecte

330 064,68

Coût de collecte 2021 (base prix 2020)

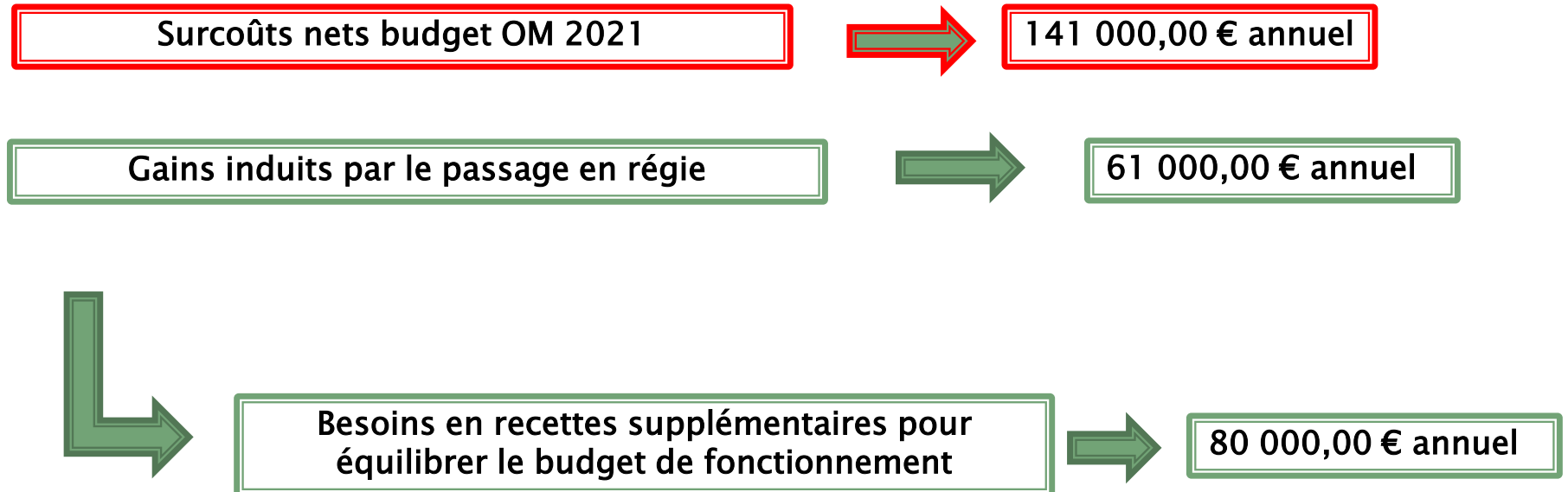
330 000,00€ annuel

Coût de collecte 2021 estimé (au regard des hausses constatées)

390 000,00€ annuel

## 2 – BUDGET 2021 – EVOLUTIONS ET IMPACTS

### 2-4 Evolution des coûts entre 2020 et 2021



## 2 – BUDGET 2021 – EVOLUTIONS ET IMPACTS

### 2-4 Evolution des coûts entre 2020 et 2021

Hausse de la REOM pour :

- Equilibrer la section de fonctionnement en 2021 et compenser en particulier les hausses de prix du traitement des OM – encombrants



+ 70 000,00 €

- Participer au financement de la hausse de la TGAP en 2020 et 2021 (25€ en 2020, 37€ en 2021 et 45€ en 2022)



+ 19 000,00 € en 2021 et + 14 000€ en 2022

- Dégager une marge de manœuvre pour les investissements à venir : financer les amortissements induits par les travaux conduits ou à conduire sur les déchèteries

# 3-Tarifs de la REOM : évolutions envisagées

## 2-5 TARIFICATION A DESTINATION DES PARTICULIERS

	2020	2021	Gains
Résidences principales La Bâtie-Neuve	170,00 €	185,00 €	16 755,00 €
Résidences principales autres communes	160,00 €	185,00 €	58 425,00 €
Résidences secondaires	156,00 €	185,00 €	13 978,00 €
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans camping	70,00 €	85,00 €	630,00 €
Gîtes ruraux, meublés, tourisme La Bâtie-Neuve	154,00 €	150,00 €	0,00 €
Gîtes ruraux, meublés, tourisme autres communes	130,00 €	150,00 €	1 800,00 €
Mairies tarif/hab (population DGF)	1,05 €	1,10 €	422,05 €
Maisons en travaux	130,00 €	185,00 €	1 265,00 €
Services publics (EPCI, gendarmerie, poste, caserne pompiers...)	400,00 €	450,00 €	350,00 €

**REOM 2020 facturée pour les catégories ci-dessus = 668 000€**



**REOM 2021 facturée = 764 000€**

**Recettes générées = 93 000€**

# 3-Tarifs de la REOM : évolutions envisagées

## 2-5 TARIFICATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

	2020	2021	Gains
Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement de 0 à 5 salariés	163,00 €	300,00 €	16 000,00€
Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement de 6 à 15 salariés	449,00 €	590,00 €	1 200,00€
Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement de plus de 15 salariés	600,00 €	890,00 €	900,00€

REOM 2020 facturée pour les catégories ci-dessus = 55 000€



REOM 2021 facturée = 74 000€

Recettes générées = 18 000€

Aucune évolution prévue pour les autres professionnels

## 4 – EXPLOITATION DES DECHETERIES

### 4-1 Horaires d'ouverture : Déchèterie d'Avançon

Horaires identiques Été - Hiver			
Lundi	9h00-12h00	13h30-17h30	7
Mardi	9h00-12h00	13h30-17h30	7
Mercredi	FERME		
Jeudi	9h00-12h00	13h30-17h30	7
Vendredi	9h00-12h00	13h30-17h30	7
Samedi	9h00-12h00	13h30-17h30	7
Total			35

### 4-1 Horaires d'ouverture : Déchèterie de Theus

Horaires identiques Été - Hiver			
Lundi	9h00-12h00	X	3
Mardi	X	X	0
Mercredi	X	13h30-17h30	4
Jeudi	X	X	0
Vendredi	X	13h30-17h30	4
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h30	6,5
Total			17,5

## 4 – EXPLOITATION DES DECHETERIES

### 4-1 Contrôle d'accès et tarification évolutive en fonction des quantités déposées

#### Constat :

- Des dépôts professionnels qui se multiplient
- Une tarification professionnelle au sein de la REOM insuffisante au regard des volumes déposés par certaines entreprises
- Un listing des professionnels difficilement mis à jour

#### Objectifs :

- Aller vers un respect des orientations du Plan Régional Déchets : identification–traçabilité des flux professionnels
- Faire reposer le coût de gestion des déchets professionnels sur les professionnels et non sur les particuliers

#### Proposition envisagée

Mettre en place un contrôle d'accès automatisé des professionnels

#### Intérêt:

- une base de donnée exhaustive des professionnels
- une traçabilité des dépôts
- la possibilité de tarifer au plus juste : principe du « utilisateur– payeur »



## 4 – EXPLOITATION DES DECHETERIES

### 4-1 Contrôle d'accès et tarification évolutive en fonction des quantités déposées

#### Proposition envisagée

Mettre en place un contrôle d'accès automatisé des professionnels

#### Les modalités de mise en place :

- Une expérimentation conduite sur la catégorie de professionnelle « artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement » (maçons, plaquistes, paysagistes, etc.)
- Un nombre de dépôt compris dans la tarification REOM : 10 dépôts pour les entreprises de plus de 15 salariés et 30 dépôts pour les entreprises de 0 à 15 salariés)
- Acquisition d'un logiciel de gestion « contrôle d'accès » : 4600€ puis 900€ annuel
- Acquisition du matériel nécessaire pour les gardiens : tablettes, scanette – 2400€
- Transmission d'une carte d'accès à ces professionnels avec identification par code barre
- Une tarification adaptée au-delà des dépôts autorisés

## 4 – EXPLOITATION DES DECHETERIES

### 4-1 Contrôle d'accès et tarification évolutive en fonction des quantités déposées

Une tarification adaptée au-delà des dépôts autorisés : les tarifs proposés

	Tarif par dépôt
ENCOMBRANTS	60 €
PLATRE	30 €
GRAVATS	20 €
DECHETS VERTS	10 €
BOIS (brut et traité)	50 €
HORS ECO DDS : emballages vides souillées, pâteux, plaques de bitumes	30 €

**En cas d'apports de déchets multiples, facturation au dépôt le plus important**

## 4 – EXPLOITATION DES DECHETERIES

### 4-1 Contrôle d'accès et tarification évolutive en fonction des quantités déposées

Cas des véhicules supérieurs à 3,5T

Accès interdit sur le quai principal

Accès autorisé sur l'aire de collecte des déchets verts et du bois avec un tarif dès le premier dépôt

	Tarif par dépôt
DECHETS VERTS	80 €
BOIS (brut et traité)	200 €



**Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques) : pénalités de 80€ par dépôt pour les déchets verts et 200€ pour le bois**

## 4 – EXPLOITATION DES DECHETERIES

### Projets d'aménagements

Déchèterie d'Avançon: acquisition foncière pour la création d'un nouvel espace dédié aux déchets verts et aux biodéchets, micro-plate forme de compostage

Projet anti gaspi matériaux de construction: mise en place d'une zone de gratuité « prenez–donnez »

Transport et gestion de certains flux en interne (encombrants, gravats....)

Mise en place de filières complémentaires (plastiques durs....)

Acquisition d'un tractopelle pour l'optimisation du remplissage des bennes encombrants (tassement) et gestion en interne de la poussée des déchets verts et du bois.